

4. DOCUMENT GRAPHIQUE



Urtaca

Planche n°A
Secteur général

Mairie d'Urtaca
Casa Cumuna
20218 Urtaca
Tél : 04 95 48 21 39
Courriel : mairie-urtaca@wanadoo.fr

Enquête publique le : __/__/____
Arrêté le : __/__/____
Approbation le : __/__/____
Modification n° __ le __/__/____
Modification n° __ le __/__/____

Echelle 1:10 000

Plan local d'urbanisme

Zonage

Prescriptions

- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Risques naturels et technologiques

Atlas des zones inondables (Etude Carex 2003)

- Lit mineur
- Lit moyen
- Lit majeur

Servitude d'utilité publique

I4 - Servitude relative aux canalisations électriques

Périmètre d'information

Zone archéologique

Sites classés et inscrits

- Sites classés
- Site inscrit

Indice zonage

1AUC : zone à urbaniser (1AUC), dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée.

UA1 : Zone TRICETTO secteur historique principal avec une typologie bâtie mitoyenneddes jardins enclos, une hauteur remarquable par rapport aux autres quartiers

UA2 : Zone UA recouvre la partie la plus ancienne d'Urtaca ; Il s'agit essentiellement du village historique.

UB1 : Secteur d'urbanisation actuellement diffus à densifier autour du patrimoine bâti de la chapelle et le long du chemin historique de Saint-Nicolas à Urtaca.

UB2 : Zone de Poggia - secteur historique secondaire (hameau), typologie bâtie ménageant des parcelles jardinées, présence visuelle des ruptures topographiques (murs de soutènements).

UC : zone d'urbanisation discontinuade densité moyennementnotamment de Porrela et qui vont permettre de mettre en valeur les espaces urbanisés au plus près du village.

A : Zone faisant l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agronomique des sols

As : Zones agricoles comprises dans les espaces stratégiques agricoles du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse.

N : Cette zone concerne les parties du territoire communal qui font l'objet d'une protection particulière, en raison notamment de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

Ne : Cette zone recouvre la partie du territoire communal correspondant à la station d'épuration.

0 700 1 400 m

